

BAGE-LE-CHATEL

Abel. Il fournit la nourriture pour les fêtes patriotiques, célébrées par l'administration municipale du canton de Bâgé en fructidor an VI (pour dix personnes lors de la fête du 9 pluviôse ; soupe de bouillie, côtelettes de mouton, fricassée de foie de veau, boudins et saucisses, une poularde, dessert, entrée de pigeons, pain, dix sept bouteilles de vin, le tout pour 56 livres et 6 sols).

Alban Jean. Sait signer. Marié, trois enfants. Tissier demeurant à Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Nommé commissaire de la société le 8 octobre 1793, pour se rendre auprès de la municipalité de Bâgé afin de faire taxer la livre de pain au prix du maximum. Commissaire de la société le 17 octobre, pour se rendre auprès de la municipalité afin que soient effectuées des visites domiciliaires chez les marchands pour vérifier les déclarations qu'ils ont faites de leurs marchandises. Membre du comité de surveillance de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 octobre 1793. Commissaire de la société de Bâgé le 18 frimaire an II, pour porter les matières d'or et d'argent venant des églises du canton auprès de Javogues à Mâcon. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Commissaire de la société le 16 nivôse an II, pour surveiller l'achat du cheval du cavalier jacobin de la société. Nommé commissaire de la société le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois pour y prêcher le civisme. Elu président de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 30 pluviôse an II, pour se rendre à Bourg auprès d'Albittre afin de demander la libération de trois citoyens de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 17 ventôse an II, pour demander à la municipalité la démolition du clocher. Commissaire de la société le 19 ventôse an II, pour demander que la Garde Nationale fasse ses exercices. Le 19 ventôse an II, il dénonce les habitants du hameau des Cottais, à la société de Bâgé, pour avoir fait un feu suivant l'usage ancien. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé, proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II. Commissaire de la société, le 24 ventôse an II, pour demander à la municipalité de prendre les fonds seigneuriaux. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société, le 7 germinal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé d'exécuter la loi sur l'instruction publique. Commissaire de la société, le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens. Commissaire de la société, le 15 germinal an II, pour demander l'ouverture d'égouts. Commissaire de la société, le 20 germinal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé que la Garde Nationale fasse les exercices tous les jours de décade. Commissaire de la société de Bâgé, le 28 floréal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé que la Garde Nationale fasse les exercices conformément à la loi. Commissaire de la société de Bâgé, le 28 floréal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé d'interdire aux cabaretiers de vendre des boissons aux citoyens en-dessous de 15 ans. Membre du comité de surveillance du canton de Bâgé. Le 11 prairial an II, il arrête un citoyen de Replonges transportant des œufs, du beurre et des poulets puis une citoyenne transportant du beurre. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 prairial an II.

Alban Jean Baptiste. Admis membre de la société de sans culottes de Bâgé le 19 germinal an II.

Alban Jean-Baptiste père. Présenté, le 27 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Alban Jean-Baptiste dit **Carron**. Il sert au régiment des Gardes Françaises jusqu'au 9 juillet 1788, puis au régiment des Chasseurs à Cheval des Flandres jusqu'au 3 février 1790. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 1^{er} frimaire au 4 ventôse an II. Il remet ses congés militaires sur le bureau de la société de Bâgé le 4 nivôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Alban Pierre. Cultivateur demeurant à Bâgé. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu membre de la société de Bâgé le 7 nivôse an II. Epuré, admis membre de la société de Bâgé le 20 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres.

Alibert Joseph. Sait écrire. Menuisier. Présenté le 8 octobre 1793, par Gonnet, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 12 octobre 1793 au 4 ventôse an II. La municipalité de Bâgé lui refuse un certificat de civisme le 14 pluviôse an II sans aucun motif de refus. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 22 ventôse an II. Fait une offre, le 6 floréal an II, à la société, pour les arrangements de la nouvelle salle.

Aubert Joseph. Sait écrire. Il sert fidèlement au Royal Infanterie jusqu'au 11 janvier 1773. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Elu sergent de la Garde Nationale de Bâgé-le-Châtel le 6 mai 1792. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Nommé commissaire de la société le 8 octobre 1793, afin de se rendre auprès de la municipalité de Bâgé pour faire taxer la livre de pain au prix du maximum. Membre du comité de surveillance de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 octobre 1793. Commissaire de la société de Bâgé, le 18 frimaire an II, pour porter les matières d'or et d'argent venant des églises du canton auprès de Javogues à Mâcon. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Remet son congé militaire sur le bureau de la société de Bâgé le 2 nivôse an II. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, afin de se rendre dans les communes du canton une fois par mois pour y prêcher le civisme. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Nommé censeur pour le bal par la société de Bâgé le 20 germinal an II.

Barbet. Présenté, le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 20 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 ventôse an II.

Barbignat. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Barbitgnat Julien. Présenté le 17 brumaire an II pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société de Bâgé du 24 brumaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Bargot Pierre. Demeurant à Bâgé. Il se présente, le 2 nivôse an II, à la société de Bâgé pour être admis membre.

Bas Benoît. Demeurant à Manziat. Présenté, le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre dans les

communes du canton afin de prêcher la morale et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire. La municipalité de Manziat lui refuse un certificat de civisme le 22 germinal an II.

Baudoin Guillaume. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Beauchanin cadet. Membre de la société des jeunes sans-culottes de Bâgé en l'an II.

Beauchanin Antoine. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé le 6 octobre 1793. Commissaire de la société de Bâgé, le 18 frimaire an II, pour porter les matières d'or et d'argent venant des églises du canton auprès de Javogues à Mâcon. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois afin d'y prêcher le civisme. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II.

Beaudoin Jean-Baptiste. Cordonnier. Présenté, le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 octobre 1793.

Bernard Jean. Marié trois enfants. Manœuvre demeurant à Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Il se présente, le 4 nivôse an II, à la société de Bâgé pour être admis membre. Reçu à la société de Bâgé le 23 nivôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller la distribution de vin lors du repas civique.

Bernard Pierre. Demeurant à Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté, le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 22 octobre 1793. Propriétaire demeurant à Bâgé-le-Châtel en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

Bernigaud Claude, né le 6 juin 1770. Marié, deux enfants. Tissier demeurant à Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Il se présente, le 2 nivôse an II, à la société de Bâgé pour être admis membre. Reçu membre de la société de Bâgé le 21 nivôse an II.

Bernollin Antoine. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Bonnamour Jean-Baptiste. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 22 octobre 1793.

Bonnet Bernard. Sait écrire. (Voir *Feillens*). Présenté, le 1^{er} frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu à la société de Bâgé le 14 ventôse an II. Agent de la commune de Feillens en l'an IV. Malade en pluviôse an IV, il déclare ne plus pouvoir sortir de son lit pendant quelques temps. Il est arrêté par ordre du commissaire du pouvoir exécutif du département de l'Ain, Morand, le 10 germinal an IV, pour avoir donné asile à ses deux fils, déserteurs.

Bonnet Jean-Baptiste fils aîné. Demeurant à Feillens. Présenté, le 1^{er} frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu à la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Notaire de l'an 7 à 1825. Maire de Feillens de 1800 à 1825.

Bordat Jean dit **Gaillard**. Présenté, le 15 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 4 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Boucharin Antoine. Marchand demeurant à Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Il est sommé de fermer des ouvertures qu'il a faite dans une maison donnant sur le cimetière le 18 brumaire an IV.

Boucharrin Jean-Louis, né vers 1773. Marchand demeurant à Bâgé-le-Châtel. Fusilier de la

garde nationale. Il s'engage comme volontaire le 14 juillet 1791.

Branchy. Membre de la société des jeunes sans-culottes de Bâgé en l'an II.

Bras François dit **Brioney.** Maçon demeurant à Bâgé. Marié, trois enfants. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Présenté, le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Brouly Pierre. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Broyer Denis. Présenté, le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Rejeté à l'unanimité 20 octobre 1793. Il se représente, le 14 pluviôse an II, pour être admis membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Admis membre de la société de Bâgé du 23 pluviôse au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Broyer Louis. Cultivateur demeurant à Epaisse. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 27 brumaire an II au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 germinal an II. Il cache son fils déserteur en l'an IV.

Broyer Mathieu. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Broyet Louis dit **Vigoureux.** Présenté, le 8 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Buiron Claude. Manœuvre demeurant à Bâgé-la-Ville. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Présenté, le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 ventôse an II.

Camin Jean. Demeurant à Bâgé. Présenté, le 8 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Cariage Philibert. Demeurant à Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Marié avec des enfants, il s'engage comme caporal à la 7^e compagnie du 8^e bataillon de l'Ain. Il reçoit un certificat à Wissembourg, le 29 nivôse an II.

Carjot Benoit Thomas. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Reçu membre de la société de Bâgé le 19 ventôse an II.

Certel Jean dit **Tourangeaud.** Marié, deux enfants. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 7 ventôse an II.

Chaffurin François. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre dans les communes du canton afin d'y prêcher la morale et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire.

Chalières. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Chambard Pierre. (Voir *Saint-Andre-de-Bâgé*). Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Reçu membre de la société de Bâgé le 19 ventôse an II.

Charvet Blaise. Cultivateur demeurant à Dommartin. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Mis en état d'arrestation, son rejet est demandé à la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Réintégré provisoirement à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Charvet Jean-Baptiste. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 brumaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Admis à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Clairet Pierre. Demeurant à Bâgé. Présenté, le 8 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu à la société de Bâgé le 14 nivôse an II.

Coquet Michel. Présenté, le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Dagallier Philibert. (Voir *Bâgé-la-Ville*). Bailli de Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Franc-maçon. Membre de la loge de St Jean du Croissant de Pont-de-Vaux en 1774. Présenté le 12 octobre 1793, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 19 ventôse an II, pour se rendre à Bâgé-la-Campagne, le 20 ventôse an II afin de prêcher la morale. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 12 germinal an II. Commissaire de la société, le 30 germinal an II, pour présenter un tableau des détenus de la commune. Commissaire de la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes de Marsonnas, Béréziat et Dommartin.

Daujât Joseph. Demeurant à Saint-André. Il se présente, le 2 nivôse an II, à la société de Bâgé pour être admis membre. Rejeté provisoirement de la société de Bâgé, le 21 nivôse an II, pour avoir résisté aux ordres de la municipalité de Saint-André.

Demars. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Denisson. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Denissuo. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Derodo François. Présenté, le 15 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Sa nomination est renvoyée le 22 brumaire an II, malgré un certificat du comité de surveillance.

Derodo Jacques. (Voir *Bâgé-la-ville*). Demeurant à Bâgé-la-ville. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 4 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Admis à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Dubois Benoît. Demeurant à Bâgé. Présenté, le 8 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu à la société de Bâgé le 14 nivôse an II.

Duby Claude. Valet de ville demeurant à Bâgé-le-Châtel. Marié, un enfant. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Dufour Charles. Admis membre de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé le 26 ventôse an II.

Duffour Joseph fils. Se propose le 7 pluviôse an II, pour être cavalier jacobin de la société de Bâgé. Reçu membre de la société de Bâgé le 12 pluviôse an II au 4 ventôse an II. Désigné, le 14 pluviôse an II, pour se rendre à Bourg afin de l'armer et de l'équiper. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Désigné pour un régiment de hussards.

Duluat. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Duluat. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 7 ventôse an II. Commissaire de la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes de Marsonnas, Béréziat et Dommartin.

Duluat Claude Louis. Demeurant à Bâgé. Présenté, le 29 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 27 brumaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Dénoncé à la société de Bâgé le 24 ventôse an II, pour avoir vendu à Dubis, les matériaux provenant de la démolition des halles. Il est invité à venir se disculper à la prochaine séance.

Dupré Marie Félicien, né en 1736 à Bâgé. Ordonné en 1762. Curé de Replonges. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 18 pluviôse an II. Agriculteur en l'an II. Offre une aune de blé, le 25 nivôse an II, pour les indigents lors de la fête de la prise de Toulon. Présenté, le 30 nivôse an II, pour être admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé. Admis à la société de Bâgé le 7 pluviôse an II. Membre de la société populaire de Bâgé. Il est provisoirement exclu de la société de Bâgé, le 23 pluviôse an II, "*malgré les preuves de civisme qui a donné*"¹. Il se rétracte en 1795. Réconcilié en 1802.

Fabard Jean Claude. Sait signer. Marié, deux enfants. Charpentier demeurant à Bâgé-le-Châtel. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Il prend l'enchère de la descente de la croix du clocher de Bâgé. La société de Bâgé demande à la municipalité d'ouvrir une souscription, le 7 nivôse an II, pour l'indemniser de ses frais. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois afin d'y prêcher le civisme. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Sans travail, il quitte Bâgé pour Paris, le 9 frimaire an IX, afin de rejoindre son frère médecin aux armées. Il fait alors l'objet d'une enquête du commissaire de police de Paris, auquel le maire de Bâgé lui répond qu'il n'a rien à lui reprocher. Un individu, Joseph Fabard arrêté à Bourg, pour vagabondage en thermidor an IX et condamné par le tribunal militaire en frimaire an X, se prétend son frère auprès du préfet. Le dit frère étant mort le 28 ventôse an X à Mâcon, le 22 floréal an XII, le préfet demande au maire de Bâgé-le-Châtel de faire une enquête sur ce Joseph Fabard.

Falle. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Faudrière Joseph-Marie dit **Simonnot**. Avocat. Franc-maçon. Membre de la loge de St Jean du Croissant de Pont-de-Vaux en 1774. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Commandant de la Garde Nationale du canton de Bâgé à la fête de la fédération des Gardes Nationales de la province de Bourgogne à Dijon le 18 mai 1790. Membre, fondateur, de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Nommé commissaire de la société le 8 octobre 1793, pour se rendre auprès de la municipalité de Bâgé afin de faire taxer la livre de pain au

1

Registre de délibérations de la société populaire de Bâgé. A.C.Bâgé.

prix du maximum. Désigné le même jour pour écrire aux sociétés de Bourg, Mâcon, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux et Paris. Propose à la société, le 10 octobre, de correspondre avec les généraux d'armées afin de connaître les bons défenseurs de la Patrie. Après acceptation par la société, il est chargé de cette correspondance. Fait un discours, le 15 octobre, sur la Liberté, vivement applaudi par les membres de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Elu, le 15 octobre 1793, membre du comité de surveillance de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé. Chargé, le 3 novembre 1793, de l'affiliation aux Jacobins de Paris. Chargé de la police de la salle de la société de Bâgé le 20 brumaire an II. Annonce à la société de Bâgé, le 22 brumaire an II, avoir purger sa maison de l'habit de juge en le vendant pour faire confectionner un habit à un nécessiteux. Chante une chanson patriotique à l'ouverture de la séance de la société de Bâgé le 24 brumaire an II. Le 27 brumaire an II, il amène ses lettres d'avocats, à la société populaire, pour qu'elles soient brûlées. Chargé par la société de Bâgé, le 27 brumaire an II, d'écrire à la société de Bourg pour demander des renseignements sur l'équipement du cavalier jacobin. Commissaire de la société de Bâgé, le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton, le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Fait don, le 4 frimaire an II, d'un petit tableau représentant la Liberté à la société populaire de Bâgé. Demande, le 4 frimaire an II, de convertir son prénom de Joseph en Simonnot, pour les affaires de la société. Fait une oraison funèbre le 30 frimaire an II, à la société de Bâgé pour tous les martyrs de la liberté depuis la naissance de la Révolution. Applaudi à la séance de la société de Bâgé, le 2 nivôse an II, pour propager les sentiments de fraternité et d'amitié. Chante une chanson patriotique pour la prise de Toulon à la société de Bâgé le 4 nivôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 9 nivôse an II, pour prendre des renseignements à Bourg sur le cheval d'un hussard à vendre, pour le compte du cavalier jacobin de la société. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 12 germinal an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Il fait la lecture à la société de Bâgé, le 22 germinal an II, d'une adresse à la Convention relative aux dons fait par la société et la commune de Bâgé.

Fenuillet Mathieu. Tisserand en toile. Présenté, le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 20 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique.

Fenuillet Michel. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Feuillet Philibert. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté le 10 octobre 1793, par Gonnet, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Elu inspecteur de la salle des Sans-Culottes le 2 pluviôse an II. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Nommé censeur par la société de Bâgé le 22 germinal an II.

Feuillet René. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II.

Fontaine Denis. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Admis à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Forestier Jean. Marié, un enfant. Manouvrier demeurant à Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société

des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Gacon Antoine. Franc-maçon. Membre de la loge de St Jean du Croissant de Pont-de-Vaux en 1774. Membre de la Société d'Emulation de l'Ain jusqu'à sa fermeture le 13 mars 1793. Commissaire feudiste. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, pour se rendre dans les communes du canton afin de les inviter à envoyer l'argenterie à la Convention en commun. Commissaire de la société, le 7 pluviôse an II, pour demander à la municipalité la plantation de nouvelles bornes autour de l'étang de Monoye, dans lequel la commune de Bâgé a des droits. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 17 ventôse an II, pour demander à la municipalité la démolition du clocher. Se charge d'acheter pour la société, le 19 ventôse an II, des bustes de Marat, Simonneau et Lepelletier. Commissaire de la société, le 19 ventôse an II, pour se rendre à Bâgé-la-Campagne, le 20 ventôse an II afin de prêcher la morale. Greffier de la municipalité du canton de Bâgé en l'an VII, il dépense 1730 livres pour la fourniture de 88 chemises, 116 paires de souliers, 44 havresacs, 88 paires de bas et 9 livres de frais de route à chacun des conscrits de l'an VII (?). Le 15 avril 1799, sa femme fait baptiser sa fille au prêtre missionnaire Servant, alors qu'il est absent mais en présence de sa belle-mère.

Gacon Claude Joseph, né vers 1710. Médecin. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Inscrit comme médecin dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Maire de Bâgé-le-Châtel en 1792 (?). Le 30 mars 1792, il fait émettre 6 000 livres en billets de confiance (?). Présenté le 10 octobre 1793, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 15 brumaire au 4 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 brumaire an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton, le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Nommé, le 4 frimaire an II, par la société de Bâgé, pour dresser la liste des gens mis en réquisition pour servir dans l'armée révolutionnaire. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, pour être témoin du mariage de Joseph Rojas. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Présente un rapport sur le maximum du district de Pont-de-Vaux, à la société populaire de Bâgé le 5 pluviôse an II. Commissaire de la société, le 7 pluviôse an II, pour demander à la municipalité la plantation de nouvelles bornes autour de l'étang de Monoye dans lequel la commune de Bâgé a des droits. Nommé membre du comité de salpêtre de la société de Bâgé le 23 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Commissaire de la société, le 17 ventôse an II, pour demander à l'atelier de salpêtre de Mâcon d'y avoir un membre. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller la distribution de vin lors du repas civique. Commissaire de la société, le 30 germinal an II, pour présenter un tableau des détenus de la commune. Se propose à la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 prairial an II. Nommé commissaire du district de Pont-de-Vaux, le 11 prairial an III, pour faire le recensement des grains dans le canton de Pont-de-Vaux. Président de l'administration municipale du canton de Bâgé en l'an IV (?).

Gacon Pierre François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Député du clergé à l'assemblée générale des trois ordres du bailliage de Bresse, le 23 mars 1789. Auteur d'une *Histoire de Bresse, Bugey en Dombes*, qu'il offre à Lalande et qui lui en entretient par lettre le 2 octobre 1789. Curé de Bâgé-le-Châtel. Jureur. Présenté le

10 octobre 1793, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société, le 17 octobre, pour se rendre auprès de la municipalité pour que soit faite des visites domiciliaires chez les marchands, afin de vérifier les déclarations qu'ils ont faites de leur marchandises. Vice président de la société de Bâgé le 20 octobre 1793. Chargé par la société de Bâgé, le 20 octobre 1793, d'écrire aux sociétés de Bourg, Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux au sujet de la taxe exorbitante sur le vin de Mâcon. Chargé par la société de Bâgé, le 22 octobre 1793, d'écrire à la Convention Nationale à propos de la taxe exorbitante sur le vin de Mâcon. Chargé, le 3 novembre 1793, du changement des noms des rues de Bâgé. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Il annonce à la société, le 20 brumaire an II, qu'il a renoncé à sa prêtrise entre les mains du représentant Reverchon. La société déplore “ *la perte que la commune faisait d'un excellent pasteur* ”². Cultivateur en nivôse an II. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Il est provisoirement exclus de la société de Bâgé le 23 pluviôse an II, “ *malgré les preuves de civisme qui a donné* ”³. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. La société de Bâgé écrit au représentant du peuple le 17 prairial an II pour demander sa libération. Il se présente le 30 prairial an II à la société de Bâgé pour la remercier de l'avoir aidé à obtenir sa libération. Cultivateur en l'an II. Demande à être réconcilier avec l'Eglise le 5 août 1802.

Gacon Ravinet Pierre Philibert, né le 31 juillet 1749 à Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Négociant à Lyon. Présenté le 12 octobre 1793 par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 brumaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Secrétaire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Commissaire de la société, le 30 germinal an II, pour présenter un tableau des détenus de la commune. Propose, le 3 floréal an II, de faire venir un architecte pour faire le plan de la nouvelle salle de la société de Bâgé. Se propose à la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton. Nommé censeur de la société le 13 floréal an II. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Elu président de la société de Bâgé le 12 prairial an II. Maire de Bâgé de 1802 à 1805. Nommé délégué du canton de Bâgé par le préfet de l'Ain le 27 brumaire an XII. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806. Propriétaire demeurant à Bâgé en 1807. Célibataire. Sa fortune s'élève à 4000 francs. Membre du Conseil Général du Département du 15 octobre 1807 à 1810.

Gaillard Jean Baptiste. Il se présente le 5 pluviôse an II, à la société de Bâgé pour s'engager comme cavalier jacobin et pour être admis membre à la société des Sans-Culottes de Bâgé. Il ne se présente pas devant le bureau de la société de Bâgé pour valider son engagement, sur quoi il est exclus de la société de Bâgé le 7 pluviôse an II.

Gamby Jean fils. Reçu membre de la société de Bâgé le 18 nivôse an II. Epuré, il est reçu membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Maire de Bâgé-la-Ville du 10 mai 1808 au 1^{er} avril 1813. Maire de Bâgé-la-Ville le 12 mai 1814.

Gamby Joseph. Présenté, le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 20 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 11 frimaire an II, pour inviter les communes du

² Registre de délibérations de la société populaire de Bâgé. A.C.Bâgé.

³ Registre de délibérations de la société populaire de Bâgé. A.C.Bâgé.

canton à envoyer l'argenterie à la Convention. Volontaire, le 30 pluviôse an II, pour se rendre à Paris prendre des instructions sur le salpêtre, et la fonte de canon. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Soldat au 1er bataillon du Train de la Vieille Garde. Le 24 mars le préfet de l'Ain demande des renseignements à son sujet au maire de Bâgé, avec ordre de le faire arrêter par la gendarmerie si il est marié "*au mépris des dépenses publics*"⁴. Il est dispensé de service par le Conseil d'Examen du département de l'Ain le 24 Avril 1815 comme homme marié.

Garin. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Garon Pierre François, né en 1734 à Bâgé. Ordonné en 1759. Curé. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 19 pluviôse an II.

Gauthier. Membre de la société des jeunes sans-culottes de Bâgé en l'an II. Se présente à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 16 nivôse an II pour remettre 15 livres, fruit d'une souscription, pour le cavalier jacobin de la société des Sans-Culottes. Il est proposé le 24 prairial an II, par la société de Bâgé pour être élève à l'école de Mars.

Gatheron Benoît, né le 13 décembre 1750 à Grièges. Demeurant à Replonges. Maire de Grièges de 1790 à 1792. Présenté le 17 brumaire an II pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 4 frimaire an II. Admis à la société de Bâgé le 17 ventôse an II. Commissaire de la société, le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens.

George. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

George Jacques Marie. Huissier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté, le 13 octobre, par Goullier, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 octobre 1793. Se présente, le 29 brumaire an II, à la société de Bâgé, comme volontaire pour l'armée révolutionnaire.

Gerbet Etienne. Demeurant à St André. Il se présente, le 4 nivôse an II, à la société de Bâgé pour être admis membre. Reçu membre de la société de Bâgé le 21 nivôse an II.

Giroud François. Marié, deux enfants. Manouvrier demeurant à Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Présenté, le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du le 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Givor Antoine. Frère de Claude. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté, le 15 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu membre de la société de Bâgé le 4 nivôse an II.

Givor Claude. Frère d'Antoine. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu membre de la société de Bâgé le 4 nivôse an II jusqu'au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Un membre de la société de Bâgé demande son exclusion, le 22 germinal an II, de la société pour n'avoir pas tenu une conduite régulière. Après discussion il est rejeté de la société durant deux semaines.

Gonnet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Gonnet Benoît. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Trésorier de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé le 6 octobre 1793. Chargé, le 13 octobre 1793, d'abonner la société au moniteur universel pour 6 mois. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par

mois afin d'y prêcher le civisme. Nommé membre du comité d'épuration de la société de Bâgé, le 23 pluviôse an II, à la place de Laroche. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Nommé censeur pour le bal par la société de Bâgé le 13 floréal an II. Son fils est proposé le 24 prairial an II, par la société de Bâgé pour être élève à l'école de Mars. Négociant, demeurant à Bâgé-le-Châtel en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

Goullier Claude Joseph. Sergent dans les armées royales. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Elu lieutenant de la Garde Nationale de Bâgé-le-Châtel le 6 mai 1792. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Secrétaire de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé le 6 octobre 1793. Il signe une lettre écrite par la société des Sans-Culottes républicains de Bâgé demandant l'établissement d'une correspondance avec celle de Pont-de-Veyle, le 10 octobre 1793. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, pour demander aux communes du canton à envoyer leur argenterie à la Convention. Dépose à la société de Bâgé, le 18 frimaire an II, son certificat de service des armées de Louis XVI ainsi que deux provisions de sergent, pour les faire brûler. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois afin d'y prêcher le civisme. Nommé membre du comité de salpêtre de la société de Bâgé le 23 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Président de la société de Bâgé le 14 ventôse an II. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour être censeur lors du bal de la fête civique. Commissaire de la société de Bâgé, le 18 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Commissaire de la société le 22 germinal an II pour se renseigner sur le refus de la municipalité de Manziat de donner des certificats de civisme à Sablon et Bas. Commissaire de la société, le 30 germinal an II, pour présenter un tableau des détenus de la commune. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 prairial an II.

Grange Claude. Demeurant à Bâgé. Reçu membre de la société de Bâgé le 18 nivôse an II.

Grizard Jean Louis cadet. Sait écrire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 brumaire an II. Nommé suppléant du receveur de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 1^{er} frimaire an II. Elu secrétaire de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois afin d'y prêcher le civisme. Nommé membre de la commission de secours de la société de Bâgé le 21 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé, le 5 ventôse an II. Il dénonce la municipalité de Feillens, le 10 ventôse an II, à la société pour n'avoir pas voulu l'entendre. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société de Bâgé, le 19 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Négociant demeurant à Bâgé-le-Châtel en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

Guerin Denis Joseph. (Voir *Manziat*). Notaire demeurant à Manziat du 6 mars 1763 au 28 février 1810. Administrateur du district de Pont-de-Vaux en mai 1790. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Percepteur des contributions directes de Bâgé-le-Châtel en l'an X. Il démissionne le 10 nivôse an X.

Guienon Laurent. Demeurant à Bâgé. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Guillaume Jean-François. Cavalier au régiment de Royal Dragon jusqu'en 1750. Présenté, le 13 octobre par Mignot, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 octobre 1793. Le 28 frimaire an II, il remet son congé de Royal Dragon sur le bureau de la société. Il reçoit une mention honorable. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 nivôse an II.

Guion Claude. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Officier municipal de Bâgé en l'an II. Il est dénoncé à la société de Bâgé le 14 pluviôse an II, pour avoir négligé d'enregistrer l'état civil. Il est rejeté de la société le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Guirin Denis. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Chargé par la société de Bâgé, le 22 octobre 1793, d'écrire à la Convention Nationale à propos de la taxe exorbitante sur le vin de Mâcon. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Guirin Henri Louis. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Gury. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Henry. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Horraist Charles Hubert. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Nommé commissaire de la société le 8 octobre 1793, pour se rendre auprès de la municipalité de Bâgé afin de faire taxer la livre de pain au prix du maximum. Chargé de la police de la salle de la société de Bâgé le 20 octobre 1793. Commissaire de la société de Bâgé, le 27 brumaire an II, pour se rendre à la municipalité demander la descente des cloches conformément à la loi. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois afin d'y prêcher le civisme. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 Ventôse an II. Président de la société le 12 germinal an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 18 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres.

Huchet Jacques François. Sait écrire. Ancien militaire. Notaire à Polliat du 6 juillet 1788 au 1^{er} octobre 1801. Huissier demeurant à Feillens. Présenté le 10 octobre 1793, par Goullier, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 15 octobre 1793. Commissaire de la société populaire, le 14 brumaire an II, pour vérifier les congés de réforme de quatre volontaires de Feillens. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre dans les communes du canton afin d'y prêcher la morale et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II.

Huchet Jean. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Huchet Philibert. Demeurant à Feillens. Reçu à la société de Bâgé le 16 nivôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 ventôse an II.

Jay Jacques. Demeurant à Dommartin. Présenté le 10 octobre 1793, par Alban, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Il est entendu à la société de Bâgé le 11 nivôse an II sur les projets liberticides et fanatiques de Laurent Pelletier. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre dans les communes du canton afin d'y prêcher la morale et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire.

Jeunet Joseph. Menuisier. Présenté le 10 octobre 1793, par Goullier, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique.

Josserand. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Josserand Laurent. Demeurant à Dommartin. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Journet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Journet Jacques Marie. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, afin de se rendre dans les communes du canton pour les inviter à envoyer l'argenterie à la Convention en commun. Dénoncé à la société de Bâgé, le 14 pluviôse an II, pour avoir troubler la fête de la chute de Toulon. Il vient se justifier à la société le jour même, argumentant qu'il est "*bien fâché de l'avoir fait mais que c'était le vin qui l'avait livré à ce dérangement*"⁵. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Juillard Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté, le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du le 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 brumaire an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, pour se rendre dans les communes du canton afin de les inviter à envoyer l'argenterie à la Convention en commun. Commissaire de la société le 25 nivôse an II pour répartir du blé offert aux indigents lors de la fête de la prise de Toulon. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens.

Lamberet Joseph. Demeurant à Manziat. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Inconnu des citoyens de Bâgé, il lui est demandé, le 29 octobre 1793, d'obtenir un certificat de civisme signé de 6 membres de sa paroisse pour être admis au scrutin d'admission. Reçu membre de la société de Bâgé le 7 nivôse an II. Se propose à la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du

canton.

Lambert. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Lambert Benoît. Demeurant à Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 1^{er} frimaire au 4 ventôse an II. Nommé, le 4 frimaire an II, par la société de Bâgé, pour dresser la liste des gens mis en réquisition pour servir dans l'armée révolutionnaire. Elu secrétaire de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Lambert Pierre François fils. Volontaire au 3^e bataillon de l'Ain. Présenté, le 4 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 11 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Laroche la jeune. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Laroche Charles David fils dit **Challier**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 20 octobre 1793, pour se rendre auprès d'Alexis Guienon faire le recensement de ses grains. Demande, le 4 frimaire an II, à la société de Bâgé, de convertir, pour les affaires de la société, ses prénoms en Chalier. Nommé inspecteur de la salle des séances de la société de Bâgé le 16 nivôse an II. Commissaire de la société le 28 nivôse an II pour demander à la municipalité une heure de rassemblement pour la fête en l'honneur de la prise de Toulon. Commissaire de la société, le 30 nivôse an II, pour demander à la municipalité d'empêcher les gens de jeter des ordures par leurs fenêtres. Commissaire de la société le 30 nivôse an II, pour demander à la municipalité de Bâgé d'autoriser la vente de pain par les boulangers uniquement sur présentation de bons. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois pour y prêcher le civisme. Commissaire de la société, le 14 pluviôse an II, pour se rendre à Bourg avec Duffour, afin de l'armer et de l'équiper. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Nommé membre de la commission de secours de la société de Bâgé le 21 pluviôse an II. Démissionne de sa place au comité d'épuration de la société, le 23 pluviôse an II, pour partir quelques temps en voyage. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. C'est lui qui propose les membres du comité de surveillance de Bâgé à Vauquoy et Convers le 23 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy le 23 ventôse an II. Commissaire de la société, le 24 ventôse an II, pour demander à la municipalité de prendre les fonds seigneuriaux. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, pour demander l'ouverture d'égouts. Commissaire de la société de Bâgé, le 17 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Commissaire de la société de Bâgé, le 19 germinal an II, pour que les citoyens qui possèdent des armes les remettent en état pour les défenseurs de la Patrie. Commissaire de la société le 29 germinal an II, pour demander à la municipalité que les instituteurs et institutrices fassent les cours aux enfants suivant la loi. Commissaire de la société, le 1^{er} floréal an II, pour se rendre à Saint-André et Bâgé demander la nomination de gardes champêtres. Nommé censeur pour le bal par la société de Bâgé le 13 floréal an II. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Terroriste. Mis en détention par arrêté de l'agent national du district de Pont-de-Vaux le 11 Prairial an III.

Laroche Joseph Marie père. Premier syndic. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté le 8 octobre 1793, par Faudrière, pour être

membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 12 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, pour se rendre dans les communes du canton afin de les inviter à envoyer l'argenterie à la Convention en commun. Commissaire de la société, le 2 pluviôse an II, pour aller vérifier l'état de santé du cheval du cavalier jacobin et contrôler les stalles dans lesquelles il se trouve chez Merle. Commissaire de la société, le 14 pluviôse an II, pour se rendre à Bourg avec Duffour, afin de l'armer et de l'équiper. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Secrétaire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Commissaire de la société, le 24 ventôse an II, pour faire une pétition à la municipalité au sujet d'un bastion appartenant à la commune se trouvant près de la route de Bâgé à Pont-de-Veyle, démolit par Rennigny Feillent. Commissaire de la société, le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens. Commissaire de la société de Bâgé, le 20 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 prairial an II.

Lay Louis. (Voir *Feillens*). Vicaire à Feillens. Présenté, le 15 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Son admission à la société de Bâgé est renvoyée, le 29 brumaire an II, jusqu'à ce qu'il ait remis ses lettres de prêtrise.

Leboeuf Pierre Louis. Sait écrire. Présenté le 12 octobre 1793, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 octobre 1793. Chargé par la société de Bâgé, le 20 octobre 1793, d'écrire aux sociétés de Bourg, Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux au sujet de la taxe exorbitante sur le vin de Mâcon. Chargé par la société de Bâgé, le 22 octobre 1793, d'écrire à la Convention Nationale à propos de la taxe exorbitante sur le vin de Mâcon. Chargé, le 30 octobre 1793, de l'affiliation aux Jacobins de Paris. Elu secrétaire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 15 brumaire an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton, le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, pour se rendre dans les communes du canton afin de les inviter à envoyer en commun leur argenterie à la Convention. Président de la société en frimaire et nivôse an II. Elu inspecteur de la salle des Sans-Culottes le 2 pluviôse an II. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Nommé membre du comité de salpêtre de la société de Bâgé le 23 pluviôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre à Mâcon embaucher une ou deux personnes pour diriger les travaux sur le salpêtre. Il fait un rapport, le 22 germinal an II, à la société de Bâgé au nom de la commission de salpêtre. Commissaire de la société, le 30 germinal an II, pour présenter un tableau des détenus de la commune. Se propose à la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton. Nommé agent salpêtrier du canton de Bâgé, le 8 floréal an II.

Lecoeur Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté le 12 octobre 1793, par Faudrière, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 brumaire an II. Officier municipal. Fait un discours énergique à la société de Bâgé le 30 frimaire an II sur les circonstances du moment. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Fait un discours plein de civisme et de morale à la société de Bâgé le 10 nivôse an II. Commissaire de la société le 25 nivôse an II pour répartir du blé, offert aux indigents, lors de la fête de la prise de Toulon. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour porter une pétition sur la répartition des grains dans le canton au

district de Pont-de-Vaux. Officier municipal (?). Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II (?). Nommé membre de la commission de secours de la société de Bâgé le 21 pluviôse an II (?). Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Se propose auprès de la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton. Nommé censeur de la société le 13 floréal an II. Elu président de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Agent de la commune de Bâgé en l'an IV. Nommé administrateur du département de l'Ain par le représentant Reverchon le 9 nivôse an IV. Sa nomination est refusée par le département de l'Ain le 3 nivôse an IV. Sa nomination est confirmée par le Directoire le 22 pluviôse an IV. Nommé Commissaire du pouvoir exécutif du canton de Bâgé le 21 frimaire an VII. Elu électeur le premier germinal an VII. Maire de Bâgé-le-Châtel en octobre 1815.

Lecoeur François. Marchand boulanger. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté, le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 20 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois pour y prêcher le civisme. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 19 ventôse an II, pour se rendre à Bâgé-la-Campagne, le 20 ventôse an II afin de prêcher la morale. Commissaire de la société de Bâgé, le 19 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Se propose à la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton. Boulanger à Mâcon en 1813. Son fils Claude, s'engage le 19 mai 1813, comme élève trompette dans un des régiments levés par décret du 2 mars 1813.

Lecoeur Jean-François aîné dit **Français**, né vers 1761. Sait écrire. Il s'enrôle volontairement le 14 juillet 1791 et déclare que « *quoique père de famille, je m'engage comme volontaire et promet prendre les armes, jurer la défense de l'Etat et le maintien de la Constitution* ». Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 20 octobre 1793, pour se rendre auprès d'Alexis Guenon faire le recensement de ses grains. Commissaire de la société, le 29 octobre 1793, pour se rendre avec la municipalité, vérifier qu'il ne reste plus de titres féodaux à la commune. Chargé, le 3 novembre 1793, du changement des noms des rues de Bâgé. Demande à la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, de changer ses prénoms en le Français. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Fait un discours à la société de Bâgé le 30 frimaire an II sur les cendres de Marat, Lepelletier et autres martyrs. Sa fille, âgée de 8 ans chante au temple de la raison, le 30 nivôse an II, lors de la fête en l'honneur de la prise de Toulon (?). Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 Ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Président de la société en floréal an II. Marchand demeurant à Bâgé-le-Châtel en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

Leglise Jean. (Voir *Replonges*). Demeurant à Replonges. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 26 ventôse an II.

Lescuyer. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter deux paires de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Lescuyer Joseph père. Notaire à Bâgé-le-Châtel de 1750 à 1786. Nommé par le parlement de Bourgogne pour recevoir les comptes des curés Gallet et Gillet. Présenté, le 20 brumaire an II,

pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 27 brumaire au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton, le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique.

Lescuyer Marie Philibert fils dit **Marat l'Ami du Peuple**. Sait écrire. Notaire à Bâgé-le-Châtel du 1er décembre 1786 au 13 avril 1823. Notable de Bâgé en 1788. Procureur fiscal de l'hôtel dieu de Bâgé en 1788. Désigné pour faire partie du juré de Jugement du district de Pont-de-Vaux en juin 1793. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Président de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé le 6 octobre 1793. Signataire d'une lettre de la société des Sans-Culottes républicains de Bâgé pour l'établissement d'une correspondance avec celle de Pont-de-Veyle, le 10 octobre 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé. Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Bâgé. Elu le 15 octobre 1793, membre du comité de surveillance de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé. Chargé, le 29 brumaire an II, par la société de Bâgé, de trouver les bustes de Marat, Lepelletier et Simonot. Demande, le 4 frimaire an II, à la société de Bâgé, de convertir, pour les affaires de la société, ses prénoms en Marat l'Ami du Peuple. Commissaire de la société de Bâgé, le 18 frimaire an II, pour porter les matières d'or et d'argent venant des églises du canton auprès de Javogues à Mâcon. Dépositaire du drapeau de l'arquebuse de Bâgé, il est invité le 10 pluviôse an II à l'amener à la société populaire. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois pour y prêcher le civisme. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour être censeur lors du bal de la fête civique. Nommé commissaire provisoire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton de Bâgé par arrêté du 6 brumaire an IV. Il s'occupe activement de rechercher les déserteurs. Il démissionne en frimaire an VI. Maire de Bâgé de 1809 à 1814. En 1814, il s'occupe, au 12 avril, de satisfaire aux réquisitions autrichiennes.

Limonet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Magnin Michel. Se présente le 12 germinal an II à la société de Bâgé, pour être admis membre. Il est rejeté le jour même par le comité des neuf et la société de Bâgé.

Maingret Pierre. Cultivateur. Présenté le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 20 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Admis à la société de Bâgé le 17 ventôse an II. Commissaire de la société le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens.

Manigand Benoît. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 12 ventôse an II.

Manigant Denis. Demeurant à St Cyr. Menuisier à Bâgé. Présenté, le 8 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu à la société de Bâgé le 16 nivôse an II.

Manigant Pierre. Cultivateur demeurant à Bâgé. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu membre de la société de Bâgé du 7 nivôse au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Manin Joseph. Marchand. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Marguin Jean. Cultivateur. Présenté, le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 20 octobre 1793

au 4 ventôse an II. Se présente le 4 frimaire an II, à la société de Bâgé pour être batteur dans l'armée révolutionnaire. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Marin François. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté, le 20 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Martin Pierre dit **Henry**. Serrurier et armurier à Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Elu sergent de la Garde Nationale de Bâgé-le-Châtel le 6 mai 1792. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé le 6 octobre 1793. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Il répare les fusils et les baïonnettes de la Garde Nationale du canton en pluviôse an VIII. Adjoint au maire de Bâgé en 1800. Il est présent au mariage clandestin de Louis Peix et de Madelaine Martin Henri, sa sœur, à Bâgé, 29 septembre 1800. Propriétaire à Bâgé en 1815. Le maire de Bâgé le désigne pour la décoration du Lys au début de la Seconde Restauration.

Martine. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Martine Brice. Membre de la société des jeunes sans-culottes de Bâgé. Président de la société en nivôse an II.

Martine François Antoine Marie dit **Tell**. (Voir *Bourg*). Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre de la société des Sans-Culottes de Bourg. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 6 frimaire au 4 ventôse an II. Membre du directoire du département de l'Ain par arrêté du représentant Albitte du 5 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Propriétaire demeurant à Bâgé sous le Consulat. Membre du conseil municipal de Bâgé sous le Consulat. Il reçoit un certificat de bonne moralité le 28 frimaire an X. Nommé commissaire extraordinaire par le préfet de l'Ain le 28 août 1815, pour la dislocation des troupes et le cantonnement des troupes d'occupation autrichiennes.

Martine Georges. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 7 ventôse an II.

Martine Guy Louis. Maire de Bâgé-le-Châtel. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Martine Jean-Louis. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Secrétaire greffier de la municipalité de Bâgé en 1793. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Elu secrétaire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 15 brumaire an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre dans les communes du canton prêcher la morale et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 prairial an II.

Mazuir Pierre. Demeurant à Dommartin. Présenté le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Réintégré provisoirement à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Merle Claude, né en 1755 à Bâgé-le-Châtel. (Voir *Bourg*). Avocat. Second syndic du bureau de l'hôtel dieu de Bâgé en 1788. Ami de Ruffin-Morand et de Deydier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Elu membre du département de l'Ain le 18 mai 1790. Vice-président de la Société des Sans-Culottes de Bourg en Octobre 1793. Présent à la séance de fondation de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 6 octobre 1793. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 6 octobre 1793. Assommé par Dubreuil dit le Manchot, le 30 germinal an III, lors de son transfert à Lons-le-Saunier, Montbarbon lui donne un coup de sabre sur la main puis il

meurt assassiné.

Merle Joseph. Marié, trois enfants. Boulanger demeurant à Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 8 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Mieri Jacques. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Mignot Pierre, né le 2 octobre 1760. Sait écrire. Nommé juré de jugement le 19 juin 1792. Notaire et greffier du juge de paix. Signalé le 3 février et 4 mars 1793 comme exempté par la loi pour la levée des 300 000 hommes. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Secrétaire de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé le 6 octobre 1793. Commissaire de la société, le 29 octobre 1793, pour se rendre avec la municipalité, vérifier qu'il ne reste plus de titres féodaux à la commune. Elu membre du comité de surveillance de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé, le 15 octobre 1793. Commissaire de la société de Bâgé, le 11 frimaire an II, pour être témoin du mariage de Joseph Rojas. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois, y prêcher le civisme. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 19 ventôse an II, pour demander que la Garde Nationale fasse ses exercices. Commissaire de la société de Bâgé, le 15 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Commissaire de la société de Bâgé, le 19 germinal an II, pour que les citoyens qui possèdent des armes, les remettent en état pour les défenseurs de la Patrie. Greffier de la justice de paix de l'an II à l'an X. Le 1^{er} mars 1795, sa femme emmène sa fille se faire baptiser clandestinement devant le prêtre réfractaire Servant. Il a "*rempli les fonctions...avec un zèle, un désintéressement qui lui ont conciliées l'estime de tous ses concitoyens*"⁶. Maire de Marignieu en 1809 (?). Greffier, il paye 43 francs de contributions en 1815. Membre de la garde nationale du canton durant les Cents Jours.

Milliet. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Moiroud la jeune. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Moiroud Antoine. Secrétaire greffier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Greffier. Présenté, le 20 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 6 frimaire au 4 ventôse an II. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre dans les communes du canton, prêcher la morale et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire. Commissaire de la société, le 12 ventôse an II, pour se rendre à la municipalité afin de l'inviter à mieux surveiller la distribution de la viande, pour éviter son accaparement, par les aubergistes et favoriser sa diffusion auprès des pauvres. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Se propose auprès de la société le 6 floréal an II, d'aller prêcher la morale dans les communes du canton. Suppléant au tribunal du district de Pont-de-Vaux en l'an III. Nommé commissaire du district de Pont-de-Vaux, le 11 prairial an III, pour faire le recensement des grains dans le canton de Pont-de-Vaux.

Moiroud François. Sait écrire. Boulanger. Présenté le 10 octobre 1793, par Horraist, pour être

⁶

Lettre du maire de Bâgé au préfet de l'Ain, 5 messidor an X. A.C. Bâgé-le-Châtel 2D1.

membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique.

Moisin puîné. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 7 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société, le 7 germinal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé d'exécuter la loi sur l'instruction publique.

Moisin Thomas aîné. Demeurant à Bâgé. Présenté, le 15 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 brumaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 7 ventôse an II, pour se rendre à Mâcon embaucher une ou deux personnes pour diriger les travaux sur le salpêtre. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Médecin en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

Moizin père. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791.

Moizin Charles Claude dit **Second**. Marié à Elisabeth Dumerguet. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Engagé volontaire le 14 juillet 1791, déclarant « *que chirurgien-major de la Garde Nationale de Bâgé, m'engage du moment que la patrie sera en danger de voler à son secours, de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le maintien de la constitution* ». Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Elu le 15 octobre 1793, membre du comité de surveillance de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé. Son fils, Jean Charles, fusilier au 11^e régiment d'infanterie de ligne, décède le 18 octobre 1793 à l'hôpital de Cuers. Chargé le 3 novembre 1793, du changement des noms des rues de Bâgé. Chargé de la police de la salle de la société de Bâgé le 27 brumaire an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 4 frimaire an II, pour trouver un mode de réception pour le détachement de l'armée révolutionnaire qui doit venir à Bâgé. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Nommé commissaire de la société, le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois pour y prêcher le civisme. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société le 29 germinal an II, pour demander à la municipalité que les instituteurs et institutrices fassent les cours aux enfants suivant la loi.

Monerat Jean Philibert, né le 19 mai 1732 à Bâgé. Garde du Roi. Syndic perpétuel. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Se présente le 13 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu membre de la société de Bâgé le 18 nivôse an II. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Président de l'administration municipale du canton de Bâgé. Nommé maire de Bâgé-le-Châtel le 30 brumaire an IX. Marié avec 4 enfants en 1807. Sa fortune s'élève à 4 000 francs. Nommé pour être membre du Conseil Général de l'Ain en 1807 mais pas installé. Il est remplacé par Gacon Ravinet.

Morelle Jean-Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté le 12 octobre 1793 par Goullier, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793

au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton, le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Nommé inspecteur de la salle des séances de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 12 germinal an II. Nommé surveillant par la société de Bâgé, le 12 germinal an II, pour que les bêtes et les citoyens n'abîment pas la bonne récolte de blé et de fruits. Commissaire de la société le 1^{er} floréal an II, pour se rendre à Saint-André et Bâgé pour demander la nomination de gardes champêtres. Commissaire de la société de Bâgé le 28 floréal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé que la Garde Nationale fasse les exercices conformément à la loi. Commissaire de la société de Bâgé le 28 floréal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé d'interdire aux cabaretiers de vendre des boissons à des citoyens en dessous de 15 ans.

Morier Antoine. Sait écrire. (Voir *Replonges*). Veuf, malade des yeux. Demeurant à Replonges. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 26 ventôse an II. Agent de la commune de Replonges en l'an IV. Il démissionne de son poste le 5 floréal an IV.

Morier Claude. Marié, un enfant. Tambour de la ville de Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 6 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Mortel Pierre. Présenté le 12 octobre 1793 par Pin, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Nommé surveillant, par la société de Bâgé, le 12 germinal an II, pour que les bêtes et les citoyens n'abîment pas la bonne récolte de blé et de fruits.

Mouillard. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Munier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Murtin Pierre. Présenté le 13 octobre, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé jusqu'au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 11 frimaire an II, pour se rendre dans les communes du canton pour les inviter à envoyer l'argenterie à la Convention en commun. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 20 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres.

Niermond. Membre de la société des jeunes sans-culottes de Bâgé en l'an II.

Page Nicolas. Demeurant à Vésine. Présenté, le 1^{er} frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 6 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Paget Jean. Demeurant à Soulier. Demande à être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 28 pluviôse an II. Admis membre de la société de Bâgé le 4 ventôse an II.

Page Jean Marie. Officier de santé demeurant à Manziat. Se présente le 12 germinal an II, à la société de Bâgé pour être admis membre.

Paquet Claude dit **Bertrand**. Maire de Bâgé-la-Ville en l'an II. Présenté, le 4 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des

Sans-Culottes de Bâgé du 11 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 19 ventôse an II, pour faire éteindre le feu et disperser les habitants de Cottais.

Pare François. Tisserand demeurant à Bâgé. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Parret. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Maire de Bâgé-le-Châtel en 1800.

Pelletier Anthelme. Demeurant à Dommartin. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 brumaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Pelletier Blaise. Réintégré provisoirement à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Pelletier Jean Baptiste. Demeurant à Dommartin. Présenté, le 13 octobre, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Admis à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Pelletier Joseph dit **Nillon**. Cultivateur demeurant à Bâgé-la-Campagne. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 12 ventôse an II.

Pelletier Joseph. Demeurant à Dommartin. Présenté le 12 octobre 1793, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Pelletier Laurent. (Voir *Dommartin*). Demeurant à Dommartin. Présenté le 12 octobre 1793, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Dénoncé à la société de Bâgé le 11 nivôse an II, comme un fanatique et un intrigant, pour avoir dissout la municipalité de Dommartin et y avoir substituer une nouvelle. Mis en état d'arrestation, son rejet est demandé à la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Réintégré provisoirement à la société de Bâgé le 17 ventôse an II.

Pelletier Mathieu. (Voir *Dommartin*). Présenté le 12 octobre 1793, par Mignot, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Annonce à la société de Bâgé le 21 nivôse an II, qu'il offrait un uniforme aux défenseurs de la patrie. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 ventôse an II.

Pellisson Benoît, né en 1769. Marié. Manœuvrier demeurant à Bâgé. Se désigne, à la société de Bâgé, le 4 frimaire an II, comme cavalier jacobin de la société. Présenté, le 6 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 11 frimaire au 4 ventôse an II. Le 14 nivôse an II, suite à de graves faits dont il est inculpé, Roux demande de l'exclure de la société de Bâgé. La société décide de le rejeter jusqu'à ce qu'il se justifie. Appelé à se justifier le 16 nivôse an II, et ne prouvant pas son innocence, il est définitivement rejeté de la société de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Pequet Laurent dit **Magnin**. Demeurant à Replonges. Présenté, le 8 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Se propose le 8 frimaire an II, à la société de Bâgé pour être cavalier jacobin. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 11 frimaire an II. Choisi le 14 nivôse an II, comme cavalier jacobin de la société de Bâgé. Il se rétracte. Il est rejeté de la société de Bâgé le 4 ventôse an II.

Petitjean. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Petitjean Denis-Marie, né vers 1773 ou 1774. Taille de 5 pieds et 1 pouce, cheveux et

sourcils châains clairs, front rond, nez gros, yeux gris, bouche moyenne, menton long, visage ovale. Charpentier demeurant à Bâgé-le-Châtel. Fusilier de la garde nationale. Il s'enrôle comme volontaire le 14 juillet 1791. Il est signalé en septembre 1791 comme incapable de fournir son équipement. Il figure les 3 février et 4 mars 1793 sur une liste de garçons et de veufs sans enfants capables de servir la République⁷. Il se présente à la municipalité, le 8 décembre 1793 avec un certificat de réforme : « *datté de l'hôpital sous Conflant du 11 pluviôse An second*⁸, signé Guignoz agent secondaire, avec un billet d'étape et le logement du même lieu signé Irousel, avec un ordre de route signé Montandon secrétaire du commissaire Alaras, duquel dépôt il nous demande acte »⁹. Il passe devant une commission de réforme au district de Pont-de-Vaux, le 4 avril 1794, qui déclare que « *le citoyen Petit-Jean est renvoyé pour se faire traiter étant attaqué de pulmonie* »¹⁰. Il est cependant encore élu par scrutin le 7 juillet 1794, pour la levée du représentant Albitte. Le 30 novembre 1797, il est à la municipalité de Bâgé-le-Châtel pour faire enregistrer un certificat d'exemption de la réquisition pour cause de maladie : « *Denis Petitjean est affecté de la poitrine comme il est conté par les certificats dont il est porteur et par l'examen que nous lui avons fait. Il est exempt provisoirement pendant trois mois à dater du présent d'après la déclaration des officiers de santé domiciliés à Bourg et nommés pour constater l'état de santé et les infirmités des militaires de la réquisition* ».

Petitjean Jean dit **Raisin**. Marchand tailleur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Chargé de la police de la salle de la société de Bâgé le 27 brumaire an II. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Nommé commissaire de la société le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois, pour y prêcher le civisme. Volontaire, le 30 pluviôse an II, pour se rendre à Paris prendre des instructions sur le salpêtre, et la fonte de canons. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II. Commissaire de la société, le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société, le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens. Il est sommé de fermer des ouvertures qu'il a faite dans une maison donnant sur le cimetière le 18 brumaire an IV.

Pin Benoît fils. Marié, un enfant. Cordonnier demeurant à Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II. Nommé inspecteur de la salle des séances de la société de Bâgé le 16 nivôse an II. Nommé commissaire de la société le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois, pour y prêcher le civisme. Commissaire de la société, le 14 pluviôse an II, pour se rendre à la municipalité de Bâgé demander les raisons du refus du certificat de civisme d'Alibert. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la

⁷ AD de l'Ain, AC de Bâgé, REV 11.

⁸ 30 janvier 1794.

⁹ AD de l'Ain, AC de Bâgé-le-Châtel, registre des délibérations, REV 3.

¹⁰ AD de l'Ain, AC de Bâgé-le-Châtel, affaires militaires REV 11.

disposition du repas civique. Commissaire de la société de Bâgé, les 17 et 19 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Nommé censeur pour le bal par la société de Bâgé le 20 germinal an II.

Pin Pierre-Charles, né vers 1769 ou 1770. Cordonnier demeurant à Bâgé-le-Châtel. Fusilier de la Garde Nationale. Il s'engage comme volontaire le 14 juillet 1791. Il figure les 3 février et 4 mars 1793 sur une liste de garçons et de veufs sans enfants, capables de servir la République.

Piret Jean. Il sert dans les Grenadiers Royaux jusqu'au 1^{er} mars 1763. Elu sous-lieutenant de la Garde Nationale de Bâgé-le-Châtel le 6 mai 1792. Présenté le 12 octobre 1793 par Moizin, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Remet son congé militaire sur le bureau de la société de Bâgé le 2 nivôse an II. Nommé inspecteur de la salle des séances de la société de Bâgé le 12 pluviôse an II. Nommé membre du comité de salpêtre de la société de Bâgé le 23 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société le 19 ventôse an II, pour se rendre à Bâgé-la-Campagne, le 20 ventôse an II, afin de prêcher la morale. Nommé surveillant, par la société de Bâgé, le 12 germinal an II, pour que les bêtes et les citoyens n'abîment pas la bonne récolte de blé et de fruits.

Ponnant Claude Marie. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté le 12 octobre 1793, par Moizin, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 26 ventôse an II. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 12 germinal an II.

Ponthus Jean-Baptiste cadet. Sait écrire. Il sert comme soldat au régiment de Normandie infanterie jusqu'au 2 avril 1775. Il sert au régiment des Gardes Françaises jusqu'au 15 juillet 1778. Puis il s'engage au régiment de Jarnac Dragon, d'où il déserte, puis à Lyonnais Infanterie d'où il déserte aussi. Il reçoit une amnistie le 30 janvier 1785, du lieutenant de maréchaussée François Marie Durand. Présenté le 12 octobre 1793 par Moizin, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Amène plusieurs certificats à la société de Bâgé le 20 brumaire an II, pour sa justification. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 brumaire au 4 ventôse an II. Il remet ses deux congés militaires et son amnistie de déserteur sur le bureau de la société, le 29 frimaire an II. Il sert à l'armée du Nord et écrit à la société de Bâgé le 23 nivôse an II (?). Nommé inspecteur de la salle des séances de la société de Bâgé le 12 pluviôse an II. Elu secrétaire de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 7 ventôse an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé, le 12 germinal an II.

Ponthus Jean-Pierre. Bourgeois. Administrateur de l'hôtel dieu de Bâgé en 1788. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Député de la communauté pour le Tiers-Etat, à l'assemblée générale des trois ordres, réunie le 23 mars 1789 pour les Etats généraux. Présenté le 12 octobre 1793 par Faudrière, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Chargé par la société de Bâgé le 22 octobre 1793, d'écrire à la Convention Nationale à propos de la taxe exorbitante sur le vin de Mâcon. Chante une chanson le 3 novembre 1793, à la société de Bâgé à la mémoire de Marat. Membre du comité

de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Elu président de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 15 brumaire an II. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Sa fille, âgée de 10 ans chante au temple de la raison le 30 nivôse an II, lors de la fête en l'honneur de la prise de Toulon (?). Commissaire de la société le 7 pluviôse an II, pour demander à la municipalité, la plantation de nouvelles bornes autour de l'étang de Monoye dans lequel la commune de Bâgé a des droits. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour demander à la municipalité de faire effacer le mot de messager, de la maison de Dumoulin qui ne l'est plus. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour demander à la municipalité que les denrées de premières nécessités soient distribuées au marché. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour obtenir une armoire de la municipalité, pour conserver les archives de la société. Commissaire de la société de Bâgé le 17 pluviôse an II, pour demander à la municipalité de Bâgé que l'inscription Temple de la Raison soit écrit sur le frontispice de l'église. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Ouvre la séance de la société de Bâgé le 10 ventôse an II. Commissaire de la société le 19 ventôse an II, pour se rendre à Bâgé-la-Campagne, le 20 ventôse an II afin de prêcher la morale. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller l'ordre et la disposition du repas civique. Commissaire de la société le 30 germinal an II, pour présenter un tableau des détenus de la commune. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Il est élu second suppléant du juge de paix le 8 frimaire an X. Propriétaire à Bâgé sous le 1^{er} Empire. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806.

Pouillat Benoît. Demeurant à Saint-André. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 22 brumaire an II.

Pouillat Baptiste. Demeurant à la Giraudière. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Il sert comme maréchal des logis au 3^e régiment de dragons. Admis à la retraite, il se retire à Bâgé-le-Châtel le 28 ventôse an VI (?). Il quitte Bâgé pour aller vivre à Pont-à-Mousson, le 11 thermidor an VIII (?). Le 13 floréal an X, le commissaire des guerres Jérôme Quinet demande au maire de Bâgé la date de son arrivée (?). Le 18 floréal an X, le maire lui répond de s'adresser à Pont à Mousson (?).

Prault Pierre. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté, le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Reçu à la société de Bâgé le 16 nivôse au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Prevel Jean dit **Bourdon**. Présenté le 20 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Prost. Présenté le 8 octobre 1793 par Laroche fils, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 12 octobre 1793. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II.

Puthod Jacques-Joseph-Marie, né le jeudi 28 septembre 1769 à Bâgé-le-Châtel. (Voir *Bourg*). Son père, Claude Gabriel Puthod est un officier d'infanterie à la retraite, chevalier de Saint-Louis. La famille des Puthod est une famille de notables bressans : son parrain Claude Jacques Puthod est curé de Montfalcon et syndic du clergé de Bresse. Jacques-Joseph-Marie, commence sa carrière sous l'Ancien Régime, en s'engageant, le 26 octobre 1785 au régiment de la Couronne. Le 17 mars 1787, il entre dans le prestigieux corps des gendarmes de Lunéville, compagnie du Dauphin, jusqu'à sa dissolution en 1788. Soldat de valeur, la Révolution lui permet de gravir des échelons que sa naissance de roturier et le mérite ne pouvaient lui offrir sous l'Ancien-Régime, puisqu'il est nommé lieutenant au 3^e bataillon de volontaires de l'Ain le 12 décembre 1791. Il passe sous-lieutenant au 1^{er} Régiment

d'Infanterie de Ligne le 20 mai 1792 pour rapidement intégrer l'état-major, puisqu'il est nommé adjoint aux adjudants-généraux à l'armée du Nord le 22 août 1792. Le 13 septembre il passe capitaine, mais il est suspendu de ses fonctions jusqu'au 3 octobre où il est nommé adjudant-général provisoire le 3 octobre 1792. Il est aux combats de Jemmapes, Mons, Ath, Bruxelles et Tirlemont. Il sert lors du siège de Lille. Homme de confiance du nouveau gouvernement, il est nommé commissaire du pouvoir exécutif près de l'armée du Rhin chargé de la levée des 300 000 hommes, le 10 mars 1793. Il ne retrouve un emploi à l'armée de Rhin et Moselle que le 2 décembre 1794. Le 13 juin 1795, il passe à l'armée du Nord, puis le 7 juillet apprend qu'il est maintenu à l'armée de Rhin et Moselle. Malgré ses brillants états de service, il est admis à la retraite, le 13 avril 1796 et mis à la disposition du ministre de la Guerre le 1^{er} novembre. C'est alors qu'il est nommé à l'armée d'Italie avec Moreau et retrouve son ami Joubert le 3 décembre 1798. Moreau est général en chef en second de l'armée et Puthod est employé à la division Montrichard, jusqu'à ce qu'il soit nommé général de brigade provisoire par Macdonald, le 17 juillet 1799 sur le champ de bataille de la Trébia. Durant cette période, il assiste Joubert à la funeste bataille de Novi comme aide de camp. Son grade est confirmé par le Directoire Exécutif le 19 octobre 1799. Dès lors, il est réemployé à l'armée du Rhin, auprès de Moreau, le 27 janvier 1800. Cette affectation auprès du rival de Bonaparte, et son amitié pour Moreau, vont l'éloigner de l'affection du 1^{er} Consul et lui valoir une mauvaise réputation auprès de l'Empereur. A l'armée du Rhin, il prend le commandement de la 2^e brigade de la division Souham le 25 avril, puis de la division Gudin, le 23 mai. Il y commande la 10^e demi-brigade légère et le 8^e régiment de hussards. Le 18 juin 1800, il se distingue à la bataille d'Höchstadt, en lançant une contre-offensive victorieuse qui repousse la contre-attaque d'un bataillon wurtembergeois sur le poste de Donauwerth. Cependant, les Wurtembergeois, bientôt, enveloppés, sont faits prisonniers par la brigade du général Puthod : 4 000 hommes et 28 canons. Avec cette victoire française, sous le commandement des généraux Moreau et Lecourbe, le Danube est forcé. Le 27 juin, il est au combat de Neubourg, le 11 juillet à la prise de Fuesen, le 14 décembre au passage de la Saal. Après la victorieuse campagne de Moreau, Puthod est remercié par l'administration consulaire et est mis en non activité le 23 septembre 1801. Il ne retrouve un emploi plutôt de seconde zone, que le 23 septembre 1802 où il est employé dans la 5^e division militaire, puis dans la 6^e, comprenant l'Ain et le Jura, le 29 septembre 1803. Il est alors sous les ordres du général Ménard. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur le 11 décembre 1803. Commandant de la Légion d'Honneur le 14 juin 1804. Le 3 avril 1805, il rejoint la 5^e division militaire comme commandant le département du Haut-Rhin. Son activité ne consiste alors qu'à administrer les affaires militaires. Le 24 septembre, sa situation s'améliore, puisqu'il obtient un commandement plus actif, dans le 2^e corps de l'armée de Réserve, puis dans les divisions de Colaud en Hollande, en janvier 1806. Toutefois, cet emploi n'est que de courte durée, puisqu'il est de nouveau remis à la 5^e division militaire dès le 31 mars 1806. Cette mise à l'écart dure jusqu'au 23 janvier 1807, où il obtient le commandement de la 1^{ère} légion du Nord, sous les ordres de Lefebvre. Toutefois, avec le début de la campagne de Pologne, Puthod retrouve un poste à l'armée et commande une brigade badoise, dans la division Ménard, lors du combat de Dirschau, le 23 février 1807. Il commande la 1^{ère} brigade de la division Michaud, lors du siège de Dantzig, en mars 1807. Malgré ses efforts, Puthod n'est pas en faveur auprès de l'Empereur durant cette campagne. Le 6 avril 1807 de Finkenstein, dans un courrier adressé au maréchal Lefebvre, Napoléon se plaint de Puthod : "*Il paraît que le général Puthod n'a pas tenu la conduite convenable*". Dès le 1^{er} juin, il est écarté de l'armée et envoyé comme inspecteur général de la légion du Nord. Toutefois le 22 octobre, il remplace Drouet, comme chef d'état-major du corps d'Oudinot, à la Grande Armée. Le 28 juin, il est appelé à Berlin

pour recevoir de nouveaux ordres : il prend le commandement de la 2^e brigade d'infanterie composée des 94^e et 95^e Régiments d'Infanterie de Ligne, sous Victor. Cette promotion n'est faite que pour l'envoyer en Espagne avec sa division, en octobre 1808. Malgré cela, il se distingue le 10 novembre, à Espinosa. Ses mérites lui valent tout de même le grade de général de division, le 24 novembre 1808. Le 18 avril 1809, il est employé en Allemagne et nommé commandant de la province de Linz le 7 mai. Du 1^{er} juin au 30 juillet 1809, il retrouve une place active comme commandant de la 4^e division du 3^e corps de Davout : 7^e et 17^e Régiments d'Infanterie Légère, 12^e, 25^e, 30^e, 33^e, 61^e, 65^e, 85^e et 111^e Régiments d'Infanterie de Ligne. Sa division, qui paraît très suffisante à Napoléon le 29 juin, est à l'avant garde de l'avancée française, en compagnie des divisions Gudin, Lasalle et Marulaz. Posté le long du Danube par ordre de l'Empereur du 21 juin, il signe durant cette campagne, de nouveaux faits d'armes glorieux, notamment le 6 juillet où à la tête de sa division, il enlève le village de Wagram à la baïonnette. Après cette période faste en gloire, il se retrouve de nouveau en disponibilité et ne reprend du service que le 15 octobre, à la tête de la 4^e division du corps de Masséna. Le 20 janvier 1810, il passe à l'armée du Brabant, sous Oudinot et commande la 2^e division du corps d'observation de Hollande, le 5 avril. A la dissolution de sa division, il prend le commandement de la 25^e division militaire, à Maestricht, le 21 avril. Sans doute désireux d'allier à son destin cet officier général de grande valeur, Napoléon le fait baron d'Empire, le 23 mai 1810. Ses revenus annuels sont de 15 000 francs par an, sans compter sa dotation en Westphalie. Il est suspendu de ses fonctions, au plus grand dam de ses subordonnés, pour avoir fait arrêter l'officier d'ordonnance Mortemart, le 15 août 1811 : *"le général Puthod, auprès duquel j'ai fini la campagne a éprouvé une disgrâce qui fait un tort infini à tous les officiers de son état-major"*¹¹. Dès le 25 août, il est remplacé dans ses fonctions et ne retrouve un emploi que le 4 octobre, à la tête de la 31^e division militaire, à Groningue. Avec le désastre de la campagne de Russie, il retrouve un poste d'active le 18 janvier 1813, comme commandant de la 2^e division du corps d'observation de l'Elbe. Lors de la campagne d'Allemagne de 1813, il commande la 1^{ère} division du 5^e corps de la Grande Armée, dont la Légion Irlandaise qui, malgré sa piètre qualité militaire, fait merveille sous son commandement au point qu'il demande, avec l'appui de Lauriston, plusieurs Légions d'Honneur pour ses officiers. Il combat à Moöckern le 3 avril, à Bautzen le 21 mai, à Neukirch le 31 mai et à Plagwitz, qui est le désastre de la division Puthod. En effet, ce dernier avait été détaché sur Schonau et Jauer, dans la journée du 26 août. Il était au tiers du chemin de Schonau à Jauer, lorsqu'il fut informé de la malheureuse issue de la bataille de la Katzbach. Cette nouvelle l'obligea à revenir sur ses pas. Il se retire sur Harschberg, où il tente inutilement de passer la Bober. Le pont ayant été rompu en cet endroit, le général Puthod longe la rive droite pour tâcher de découvrir un passage plus bas. Il arrive, le 29 en vue de Lowenberg, et il essaye vainement de rétablir le pont de cette ville. Le général Langeron l'ayant bientôt joint, il veut percer par Buntzlau. Mais déjà, la route de cette dernière ville est au pouvoir du général Korf et de l'infanterie du prince Czerbatow. Ainsi cerné, le général Puthod se résout à se défendre. Il prend position sur la hauteur de Plagwitz, devant Lowenberg, et attend l'ennemi. Deux divisions d'infanterie et une cavalerie nombreuse l'attaquent de trois côtés : la division française se défend avec la plus grande résolution, mais les munitions manquent et, accablée par le nombre, elle est rompue, précipitée dans la Bober et presque entièrement détruite. Le général Puthod, est fait prisonnier avec un de ses généraux de brigade. Il est emmené en Hongrie. Sa résistance et sa détermination lui valent le respect :

11 COUDREUX : "Mémoires", page 168.

"le général Puthod, qui montra, dans cette cruelle circonstance, autant de valeur que de sang froid, et qui, par sa fermeté et par sa tenue, après son malheur, a acquis des droits bien légitimes à mon estime"¹². Puthod ne rentre en France qu'en juin 1814, alors que Louis XVIII s'est assis sur le trône encore chaud de Napoléon. Louis XVIII intelligemment, le décore de la croix de Saint-Louis, le 19 juillet 1814 et le nomme inspecteur général de l'infanterie dans le département du Haut-Rhin le 29 juillet. Lors des Cent Jours, Napoléon fait appel à lui et le place commandant militaire des gardes nationaux de la 19e division militaire à Lyon, le 9 mai 1815, où il retrouve Legrand de Pont-de-Vaux. Malgré les combats héroïques de cette campagne de l'armée des Alpes et l'empressement qu'il met dans l'organisation de la Garde Nationale de Lyon, il signe la convention d'évacuation de Lyon le 12 juillet 1815, alors que les derniers coups de feu se font entendre dans les bois de Meximieux. Suspendu de ses activités, il n'est pas compris dans l'organisation de l'état-major le 30 décembre 1818. Il lui faut attendre le 30 mars 1820 pour qu'il reprenne du service comme commandant de la 14e division militaire à Caen. Grand officier de la Légion d'Honneur le 1er mai 1821, il est fait vicomte en 1822. Il est définitivement admis à la retraite le 10 décembre 1834. Il s'installe avec sa seconde femme au rez-de-chaussée d'une grande maison¹³ donnant sur les halles de Tournus à Libourne. Il décède à Libourne le 31 mars 1837. Son nom est gravé au côté nord de l'Arc de Triomphe. Si Puthod prend plus en compte ses fonctions militaires que sa tenue, il utilise sa fonction pour promouvoir des jeunes bressans méritants : "*je dus avoir une assez mauvaise opinion d'un général d'infanterie habillé de cette manière. Ses gestes, ses manières, son ton léger et ses paroles me parurent être parfaitement en harmonie avec son costume*"¹⁴. Ainsi, il emploie en 1813, comme domestique, Claude Bredy de Ceyzériat. Pour son état-major, il fait appel à Claude Joseph Dagallier de Bâgé-le-Châtel en 1799 et 1800, puis à Pierre Marie Bernard, de Bourg. En 1813, il tente plusieurs fois de faire venir auprès de lui, Alphonse Descrivieux et Jean François Nicolas Descrivieux de Bourg, pour être ses aides de camp. Le 5 avril 1820, Jean François Nicolas Descrivieux devient son aide de camp. De même, Puthod utilise son poste pour aider des "païs" qui le lui demande tel Maurice Godet de Saint-Germain-de-Joux, capitaine au 2^e régiment de Tirailleurs de la Garde Impériale, qui vient le voir en 1810, après l'avoir rencontré à Bergame en 1800, pour lui demander et obtenir son aide, afin d'avoir une place dans l'administration des tabacs pour sa retraite. Puthod est aussi un homme fidèle en amitié, même si celle-ci lui coûte chère, comme celle envers Moreau que Napoléon lui fera payer durant toute sa carrière. Pourtant Puthod est un officier énergique et talentueux. Homme de goût, même si en état de guerre, ses manières et ses habits ne sont pas ceux d'un homme de cour, il aime s'entourer de belles pièces et outre une passion pour les livres, (il possède plus de 371 volumes portant sur l'histoire et la réglementation militaire, mais aussi la religion et la littérature), son raffinement fait de lui un amateur de bon vin. Il apprécie particulièrement le Saint-Emilion et possède une cave de plus de 1320 litres de vin blanc et 1870 litres de vin rouge. Dans ses campagnes, Puthod porte d'élégants vêtements d'officier, ornés des attributs de son rang : son habit de grande tenue avec ses deux épauettes, contenant 671 grammes d'or est estimé à 387 francs en 1837. Ses armes, fonctionnelles (il arbore un sabre de hussard et une paire de pistolets au combat), sont aussi représentatives de son rang et de son goût raffiné : ses deux épées sont garnies d'argent ainsi

12 LANGRON : "Mémoires", page 164.

13 Elle compte outre un jardin, trois chambres, une salle à manger, un salon, une bibliothèque, un cabinet, une cuisine, une cave, un grenier et une écurie.

14 COQUEUGNIOT : "*Nouvelle revue rétrospective*", 1898.

que sa paire de pistolets d'arçon, le tout estimé à 180 francs.

Rabuel Joseph-Marie. Sait écrire. (Voir *Marsonnas*). Notaire demeurant à Marsonnas. Présenté le 12 octobre 1793 par Goullier pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 17 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société le 29 octobre 1793, pour se rendre avec la municipalité, vérifier qu'il ne reste plus de titres féodaux à la commune. Commissaire de la société de Bâgé, le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Dépose le 8 frimaire an II, à la société de Bâgé, ses provisions de procureur afin qu'ils soient brûlés. Commissaire de la société de Bâgé le 11 frimaire an II, pour se rendre dans les communes du canton, pour les inviter à envoyer l'argenterie à la Convention en commun. S'engage le 4 nivôse an II, à fournir un arbre de la liberté à la commune de Saint-André. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Offre un peuplier à la société, le 28 ventôse an II. Secrétaire de la société de Bâgé le 12 germinal an II. Nommé surveillant, par la société de Bâgé le 12 germinal an II, pour que les bêtes et les citoyens n'abîment pas la bonne récolte de blé et de fruits. Se propose auprès de la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton.

Ravier Jean-Baptiste. Présenté le 3 novembre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Ravinet Louis. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté le 29 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 17 ventôse an II, pour demander la démolition du clocher à la municipalité. Se charge d'acheter des bustes de Marat, Simonneau et Lepelletier pour la société, le 19 ventôse an II. Commissaire de la société, le 19 ventôse an II, pour se rendre à Bâgé-la-Campagne le 20 ventôse an II, afin de prêcher la morale.

Retis Baptiste. Présenté le 29 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé.

Retis Benoît. Demeurant au Soulier. Présenté le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Dénonce le citoyen Dubis à la société de Bâgé pour avoir rassemblé des citoyens de Bâgé-la-Campagne à la chapelle des Gefreuilles.

Retis Bernard. Présenté le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 12 germinal an II.

Retis François. Demeurant à Bâgé-la-Ville. (Voir *Bâgé-la-Ville*). Présenté le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Retis Jean-Baptiste. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Retis Pierre. Présenté le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Rety Benoît. Sait écrire. Demeurant à Saint-André. Se présente le 5 pluviôse an II, pour être admis membre à la société des Sans-Culottes de Bâgé. Admis à la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Agent de la commune de St André en l'an IV. Maire de Saint-André-de-Bâgé en 1809.

Riaut Benoît. Présenté le 13 octobre, par Boucharin, pour être membre de la société des

Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 octobre 1793. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 ventôse an II. Nommé surveillant, par la société de Bâgé le 12 germinal an II, pour veiller à ce que les bêtes et les citoyens n'abîment pas la bonne récolte de blé et de fruits.

Riche Benoît. Marchand drapier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel le 15 mars 1789. Présenté le 15 octobre 1793, pour faire partie de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 20 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 brumaire an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Riche Claude-Benoît, né vers 1774 ou 1775. Tailleur d'habit demeurant à Bâgé-le-Châtel. Fusilier de la garde nationale. Il s'engage comme volontaire le 14 juillet 1791. Il est signalé en septembre 1791 comme incapable de fournir son équipement. Il est présent sur une liste de garçons et veufs capables de servir la République des 3 février et 4 mars 1793.

Richon Jean, né en 1779 à Bâgé. Serrurier demeurant à Lyon. Il est mis en état d'arrestation par le maire de Lyon, pour avoir pris part aux émeutes bonapartistes de 1817 à Lyon. Il est enfermé à la prison de Roanne le 28 juin 1817.

Rieux. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Rieux Jean-Baptiste. Il sert au régiment de Bourgogne Infanterie " *avec fidélité et exactitude* " ¹⁵ jusqu'au 13 novembre 1778. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Elu capitaine de la Garde Nationale de Bâgé-le-Châtel le 6 mai 1792. Présenté le 10 octobre 1793 par Gonnet, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Remet son congé militaire sur le bureau de la société de Bâgé le 2 nivôse an II. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société le 19 ventôse an II, pour se rendre à Bâgé-la-Campagne, le 20 ventôse an II, afin de prêcher la morale.

Rioz Georges. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Il entre saoul à la société populaire le 5 ventôse an II, y fait un esclandre et après avoir insulté le président. Il est interdit de séances durant une décade. Nommé censeur par la société de Bâgé le 22 germinal an II.

Rivoire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Robin Benoît. Demeurant à Bâgé-la-Campagne. Se présente le 21 ventôse an II, pour être admis à la société populaire de Bâgé.

Rojas Joseph. Curé de Dommartin. Jureur. Abdicataire. Présenté le 12 octobre 1793 par Gonnet, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 17 octobre 1793. Fait un discours très applaudi, le 22 octobre 1793, à la société de Bâgé. Annonce le 6 frimaire an II, à la société populaire de Bâgé qu'il a fait choix d'une compagne puis annonce son mariage le 11 frimaire an II. Donne ses papiers cléricaux à la société de Bâgé, le 11 frimaire, pour qu'ils soient brûlés.

Rolin. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Rolin Pierre. (Voir *Bâgé-la-Ville*). Secrétaire de la municipalité de Bâgé-la-Ville en l'an II. Présenté le 4 frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 8 frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Il est nommé dépositaire des

recettes des contributions de Bâgé-le-Châtel le 7 nivôse an X.

Ronjeon Louis. Sait écrire. Marié, un enfant. Menuisier demeurant à Bâgé. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé, pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Présenté le 8 octobre 1793 par Faudrière, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 12 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Chargé de la police de la salle de la société de Bâgé le 20 octobre 1793. Commissaire de la société le 29 octobre 1793, pour vérifier avec la municipalité qu'il ne reste plus de titres féodaux à la commune. Chargé le 3 novembre 1793, du changement des noms des rues de Bâgé. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 Ventôse an II. Elu membre du comité de surveillance de la société populaire des Sans-Culottes de Bâgé, le 15 octobre 1793. Commissaire de la société le 22 brumaire an II, pour faire brûler les bonnets et rabats des gens de justice. Commissaire de la société de Bâgé le 4 frimaire an II, pour trouver un mode de réception pour le détachement de l'armée révolutionnaire qui doit venir à Bâgé. Commissaire de la société de Bâgé, le 18 frimaire an II, pour porter les matières d'or et d'argent venant des églises du canton auprès de Javogues à Mâcon. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Elu président de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Nommé archiviste de la société populaire de Bâgé le 7 ventôse an II. Commissaire de la société le 17 ventôse an II, pour demander à l'atelier de salpêtre de Mâcon d'y avoir un membre. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller la distribution de vin lors du repas civique. Secrétaire de la société de Bâgé le 12 germinal an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 20 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Membre du comité de surveillance du canton de Bâgé. Le 11 prairial an II, il arrête un citoyen de Replonges transportant des œufs, du beurre et des poulets ainsi qu'une citoyenne transportant du beurre. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 prairial an II.

Roux. Femme du Maire de Bâgé. Citoyenne spectatrice de la société de Bâgé en l'an II. Elle s'engage, le 11 nivôse an II, à tricoter une paire de bas pour les défenseurs de la Patrie.

Roux Claude Joseph. Cultivateur. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Maire de Bâgé en octobre 1793. Présenté le 8 octobre 1793, par Lescuyer, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 12 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Commissaire de la société le 17 pluviôse an II, pour se charger de la mission de Laroche à Bourg. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 30 pluviôse an II, il se rend auprès d'Albitte à Bourg pour demander la libération de trois citoyens de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Chargé de dénoncer la présence d'un volontaire à la gendarmerie le 20 ventôse an II. Elu secrétaire de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Nommé commissaire du district de Pont-de-Vaux le 11 prairial an III, pour faire le recensement des grains dans le canton de Pont-de-Vaux. Il est élu juge de paix le 8 frimaire an X. Membre du collège électoral de l'arrondissement de Bourg en 1806.

Roux Jean François fils. Chirurgien. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Inscrit comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Présenté le 12 octobre 1793 par Moizin, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 15 brumaire au 4 ventôse an II. Secrétaire de la société en Floréal an II. Nommé archiviste de la société de Bâgé le 20 brumaire an II. Commissaire de la société de Bâgé le 27 brumaire an II, demander à la municipalité de Bâgé la descente des cloches conformément à

la loi. Commissaire de la société de Bâgé le 4 frimaire an II, pour trouver un mode de réception pour le détachement de l'armée révolutionnaire qui doit venir à Bâgé. Propose le 6 frimaire an II, à la société de Bâgé qu'il ferait des soins gratuits pour les femmes enceintes pauvres. Commissaire de la société de Bâgé le 11 frimaire an II, pour inviter les communes du canton à envoyer, en commun, l'argenterie à la Convention. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Fait un rapport à la société, le 4 nivôse an II, sur l'invitation du comité d'administration de la société à la municipalité de Bâgé pour fixer à deux le nombre de marchés par décades. Commissaire de la société de Bâgé le 7 nivôse an II pour demander à la municipalité d'ouvrir une souscription pour indemniser Fabard de ses frais. Propose un nouveau règlement à la société de Bâgé, le 9 nivôse an II. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Le 21 nivôse an II, la société populaire de Bâgé, le charge du déroulement de la fête pour la prise de Toulon. Il fait un rapport le 5 pluviôse an II, à la société de Bâgé sur le dessèchement des étangs. Nommé inspecteur de la salle des séances de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 pluviôse an II. Nommé membre de la commission de secours de la société de Bâgé le 21 pluviôse an II. Nommé membre du comité de salpêtre de la société de Bâgé le 23 pluviôse an II. Volontaire le 30 pluviôse an II, pour se rendre à Paris prendre des instructions sur le salpêtre, et la fonte de canon. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Part pour Paris, le 7 ventôse an II. Chargé de faire fabriquer les bustes de Marat, Lepelletier et Simoneau. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé, proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II. Annonce à la société de Bâgé, le 5 germinal an II, qu'il a acheté les bustes de Marat, Chalier et Lepelletier et que, ne sachant s'il devait prendre celui de Simmoneau, il a prit celui de la Déesse de la Raison. Il lit à la société de Bâgé, le 26 germinal an II, des maximes de morale, dont la société adopte l'exposition en gros caractères dans la salle des séances. Elu secrétaire de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Dernier président de la société populaire. Archiviste de la société, c'est lui qui garde les clefs du cabinet renfermant les papiers de la société, il les remet le 23 messidor an III. Agent municipal de la commune de Bâgé en l'an VI. Nommé correspondant pour les épidémies dans le canton de Bâgé, le 23 juillet 1807.

Roux Joseph père. Présenté le 8 octobre 1793 par Goullier, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 12 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé en germinal an II. Nommé trésorier le 22 brumaire an II, pour la collecte de fonds pour équiper un cavalier jacobin. Commissaire de la société de Bâgé le 29 brumaire an II, pour se rendre dans les communes du canton le 30, afin de connaître les hommes en état de rentrer dans l'armée révolutionnaire. Commissaire de la société le 25 nivôse an II pour répartir du blé offert aux indigents lors de la fête de la prise de Toulon. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 19 ventôse an II, pour faire éteindre le feu et disperser les habitants de Cottais. Commissaire de la société le 28 ventôse an II, pour surveiller la distribution de vin lors du repas civique.

Sablon Claude. Il sert au régiment de l'Isle de France jusqu'au 30 mai 1778. Présenté le 22 octobre 1793, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Il remet son congé militaire sur le bureau de la société de Bâgé le 4 nivôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. La municipalité de Manziat lui refuse un certificat de civisme le 22 germinal an II.

Salet Pierre, né à Bâgé. Volontaire au 1^{er} bataillon du district de Pont-de-Vaux. Il entre comme volontaire à la 8^e compagnie du 2^e bataillon de la Haute-Loire, le 16 pluviôse an II,

lorsque le bataillon de Pont-de-Vaux est encadré par celui de la Haute-Loire. Il reçoit un certificat de bons services et de civisme, le 6 ventôse an II à Saint-Jean-de-Maurienne.

Thivan Benoît dit **Collet**. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 brumaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Tournet Jean-Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Présenté le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 29 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 11 frimaire an II, pour se rendre dans les communes du canton et les inviter à envoyer l'argenterie à la Convention en commun. Commissaire de la société le 25 nivôse an II pour répartir du blé offert aux indigents lors de la fête de la prise de Toulon. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Nommé membre de la commission de secours de la société de Bâgé le 21 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Marchand en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

Tribollet. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789.

Tripos Claude François. Aubergiste à Bâgé. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Bâgé-le-Châtel, le 15 mars 1789. Membre fondateur de la société populaire de Bâgé du 6 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Chargé de la police de la salle de la société de Bâgé le 20 brumaire an II. Commissaire de la société le 22 brumaire an II, pour faire brûler les bonnets et rabats des gens de justice. Notable de la municipalité de Bâgé en frimaire an II. Sa femme est dénoncée au comité de surveillance de Bâgé le 12 frimaire an II, pour vendre des denrées à un prix excessif à des étrangers. Nommé commissaire de la société le 12 pluviôse an II, pour se rendre dans les communes du canton une fois par mois pour y prêcher le civisme. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société le 10 germinal an II, pour assister à la plantation de l'arbre de la liberté de Feillens. Commissaire de la société de Bâgé, le 19 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres. Se propose à la société le 6 floréal an II, pour aller prêcher la morale dans les communes du canton.

Triboulet François Charles. Marié et père de trois enfants. Tissier demeurant à Bâgé. Il reçoit un passeport du vicaire général de Rome Marc Antoine, le 18 septembre 1771. Il sert dans la milice jusqu'au 29 janvier 1785. Il se fait inscrire auprès de la municipalité de Bâgé pour acquérir des biens nationaux d'émigrés. Présenté le 8 octobre 1793 par Faudrière, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 12 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Remet son congé militaire sur le bureau de la société de Bâgé le 2 nivôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société le 12 ventôse an II, pour se rendre à la municipalité afin de l'inviter à mieux surveiller la distribution de la viande et éviter son accaparement par les aubergistes et favoriser sa diffusion auprès des pauvres. Membre du comité de surveillance de la commune de Bâgé proposé à Convers et Vauquoy par Laroche fils le 23 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé, le 20 germinal an II, il se rend tous les jours à 6 heures du matin aux réunions de travail de la commission chargée sur les travaux des salpêtres.

Vaillaton Noël. Présenté le 17 octobre 1793 pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 22 octobre 1793 au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Viala Jean Victor. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé en l'an II. Elu membre du comité d'administration et de correspondance de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Commissaire de la société le 2 pluviôse an II, pour conduire le cheval du cavalier jacobin à Bourg et savoir dans quel régiment celui-ci pourra servir. Commissaire de la société le 14

pluviôse an II, pour se rendre à la municipalité de Bâgé, demander les raisons du refus du certificat de civisme d'Alibert. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour demander à la municipalité de faire effacer le mot de messenger, de la maison de Dumoulin qui ne l'est plus. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour porter au district de Pont-de-Vaux une pétition sur la répartition des grains dans le canton. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour demander à la municipalité que les denrées de premières nécessités soient distribuées au marché. Commissaire de la société le 16 pluviôse an II, pour obtenir une armoire de la municipalité pour conserver les archives de la société. Commissaire de la société de Bâgé le 17 pluviôse an II, pour demander à la municipalité de Bâgé que l'inscription Temple de la Raison soit écrit sur le frontispice de l'église. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 7 ventôse an II, pour prêcher la morale dans les communes du canton et aller à Pont-de-Vaux à la fête décadaire. Membre du comité d'administration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 14 ventôse an II. Fait deux rapports à la société le 24 ventôse an II, sur la fête civique à donner le 30 ventôse an II, et la salle à construire dans le temple de la vérité. Nommé surveillant par la société de Bâgé, le 12 germinal an II, pour que les bêtes et les citoyens n'abîment pas la bonne récolte de blé et de fruits. Commissaire de la société de Bâgé le 20 germinal an II, pour demander à la municipalité de Bâgé que la Garde Nationale fasse les exercices tous les jours de décade.

Viala Pierre Louis. Contrôleur. Présenté le 12 octobre 1793 par Goullier, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 8 frimaire an II. Fait un discours civique à la société de Bâgé, le 11 frimaire an II puis est nommé commissaire de la société de Bâgé pour inviter les communes du canton à envoyer l'argenterie en commun à la Convention. Commissaire de la société de Bâgé le 18 frimaire an II, pour porter les matières d'or et d'argent venant des églises du canton auprès de Javogues à Mâcon. Nommé membre de la commission d'épuration de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 20 frimaire an II. Il est applaudi à la séance de la société de Bâgé le 2 nivôse an II, pour avoir propagé les sentiments de fraternité et d'amitié. Rapporteur du comité des neuf de la société de Bâgé en nivôse an II. Commissaire de la société de Bâgé le 7 nivôse an II pour demander à la municipalité d'ouvrir une souscription pour indemniser Fabard de ses frais. Commissaire de la société le 28 nivôse an II pour demander à la municipalité une heure de rassemblement pour la fête en l'honneur de la prise de Toulon. Commissaire de la société le 30 nivôse an II, pour demander à la municipalité d'empêcher les gens de jeter des ordures par leurs fenêtres. Commissaire de la société le 30 nivôse an II, pour demander à la municipalité de Bâgé d'autoriser la vente de pain par les boulangers uniquement sur présentation de bons. Receveur de l'enregistrement (?). Commissaire de la société le 7 pluviôse an II, pour se rendre le 10 à Dommartin prêcher la morale (?). Commissaire de la société le 22 germinal an II pour se renseigner sur le refus de la municipalité de Manziat de donner des certificats de civisme à Sablon et Bas.

Vigoureux Louis. (Voir *Replonges*). Demeurant à Replonges. Présenté le 27 octobre, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Vigouroux Louis. Demeurant à Feillens. Se présente le 21 ventôse an II, pour être admis à la société populaire de Bâgé.

Vigoureux Philibert. Demeurant à Bâgé-la-Ville. Présenté le 20 brumaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé du 1^{er} frimaire au 4 ventôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II.

Vincent Joseph. Sait écrire. Procureur de la commune de Bâgé en l'an II. Présenté, le 1^{er} frimaire an II, pour être membre de la société des Sans-Culottes de Bâgé. Membre de la

société des Sans-Culottes de Bâgé du 6 frimaire au 4 ventôse an II. Elu secrétaire de la société de Bâgé le 14 nivôse an II. Commissaire de la société le 16 nivôse an II, pour surveiller l'achat du cheval du cavalier jacobin de la société. Commissaire de la société le 25 nivôse an II pour répartir du blé offert aux indigents lors de la fête de la prise de Toulon. Commissaire de la société, le 2 pluviôse an II, pour aller vérifier l'état de santé du cheval du cavalier jacobin ainsi que contrôler les stalles dans lesquelles il se trouve chez Merle. Nommé membre de la commission épuratoire de la société des Sans-Culottes de Bâgé le 21 pluviôse an II. Nommé membre de la commission de secours de la société de Bâgé le 21 pluviôse an II. Epuré et admis à la société des Sans-Culottes de Bâgé le 5 ventôse an II. Elu membre du comité d'administration de la société de Bâgé le 13 floréal an II. Il est nommé receveur et surveillant de l'octroi de Bâgé-le-Châtel le 9 novembre 1815 (?).

Vulpilat. Teinturier demeurant à Bâgé. Il demande à être admis à la société populaire de Bâgé le 7 floréal an II. Incertaine de son civisme, son adhésion est rejeté, le 13 floréal an II, jusqu'à nouvel ordre.